



LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue dans votre parcours
de formation professionnelle

📍 3 place Octogonale – 77700 Chessy

📞 06 60 10 52 23

✉ faer.form@gmail.com

🌐 www.faer-agence.fr

Version Juillet 2025

SOMMAIRE

1 Mot de bienvenue

2 Qui sommes-nous ?

3 Nos domaines de formation

4 Modalités pédagogiques

5 Accessibilité & handicap

6 Méthodologie & moyens techniques

7 Notre équipe & organigramme

8 Vos formateurs

9 Contact & suivi



FAER

FORMATION CONSEIL



MOT DE BIENVENUE

Bienvenue chez FAER FORMATION CONSEIL,

Nous sommes ravis de vous accueillir au sein de notre société de formation professionnelle. Créée en 2020, FAER FORMATION CONSEIL est implantée en Île-de-France et à La Réunion. Nous intervenons dans les secteurs industriels, hospitaliers, médico-sociaux, institutionnels et associatifs.

Notre équipe est mobilisée chaque jour pour vous proposer des parcours adaptés à vos besoins, vos contraintes et vos objectifs. Que vous soyez salarié, indépendant, demandeur d'emploi ou une structure publique, FAER met tout en œuvre pour que votre formation soit une expérience concrète, impactante et valorisante. Notre pédagogie repose sur trois piliers : l'écoute, l'adaptabilité, et la qualité.

Certifiée Qualiopi pour les actions de formation, FAER est engagée dans une dynamique d'amélioration continue et de suivi post-formation.

L'équipe FAER FORMATION CONSEIL



PRÉSENTATION DE FAER & VALEURS

- FAER FORMATION CONSEIL est une société implantée en Île-de-France et à La Réunion. Fondée par des professionnelles de terrain, notre structure est engagée dans le développement des compétences par des formations ancrées dans la réalité.

Notre cœur de métier :

- La transmission de compétences professionnelles
- La mise en conformité réglementaire
- L'accompagnement vers l'autonomie et la valorisation des parcours
- FAER est certifiée Qualiopi, gage de qualité et de conformité à la réglementation en vigueur.

Nous intervenons notamment dans les secteurs suivants :

- Industrie (agroalimentaire, production, logistique)
- Santé & médico-social (cliniques, EHPAD, établissements de soins)
- Organismes de formation, CFA, établissements d'enseignement
- Collectivités territoriales et institutions publiques
- Associations, ESS et structures accompagnantes

Nos formations sont conçues en lien avec les réalités du terrain, vos contraintes et vos objectifs opérationnels.

NOS DOMAINES DE FORMATION

FAER propose des formations sur-mesure ou réglementaires dans les domaines suivants :



Qualité & ISO

ISO 9001, 14001, 45001, 22000 – compréhension des exigences, formation aux audits internes (ISO 19011).



Certification Qualiopi

Formation à la lecture du Référentiel National Qualité, préparation à l'audit (NB : les missions de conseil sont traitées hors formation).



Hygiène & QHSE

Hygiène alimentaire (HACCP), sécurité, analyse des risques professionnels.



RSE & développement durable

Sensibilisation, mise en place de démarches responsables et durables.



Prévention & santé au travail

DUERP, sécurité incendie, gestes et postures, RPS.



Management & communication

Posture managériale, gestion d'équipe, communication assertive.



Soft skills & efficacité professionnelle

Confiance en soi, gestion du stress, organisation personnelle.



FAER
FORMATION CONSEIL

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES



Nos formations peuvent être suivies :

- En présentiel dans vos locaux ou nos espaces partenaires (Île-de-France et régions)
- En distanciel, via les plateformes : ZOOM, Google Meet ou Microsoft Teams
- En intra (au sein de votre structure) ou inter (avec d'autres participants venant d'autres structures)

Formats proposés :

- Format court (2h à 3h) : sensibilisation, découverte d'un thème
- Format journée (7h) : montée en compétence ciblée
- Cycle ou parcours (2 à 10 jours) : formations certifiantes ou approfondies

Pré-requis techniques pour le distanciel :

- Un ordinateur avec webcam et micro fonctionnels
- Un environnement calme et propice à l'apprentissage
- Une connexion internet stable (4 Mbps minimum)

Chaque participant reçoit un livret de formation .

Assistance technique et pédagogique (distanciel):



faer.form@gmail.com

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP



FAER s'engage pour un accès équitable à la formation.

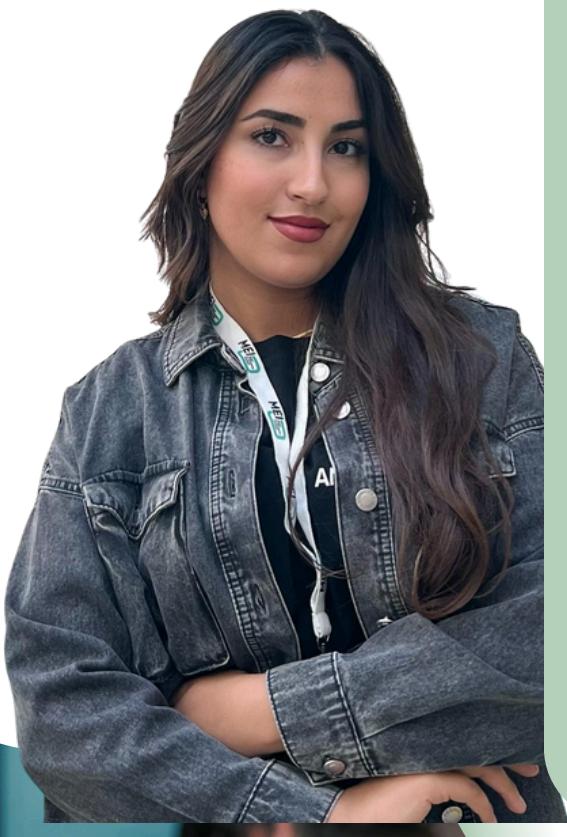
Nos salles de formation disponibles à la MEI (Croissy-Beaubourg) sont accessibles PMR.

- Référente handicap : Khawla KARIM
- contact.faer@gmail.com
- 06 60 10 52 23

Notre référente handicap, Khawla KARIM, est formée à l'accompagnement de publics spécifiques. Elle évalue avec vous les besoins éventuels et propose des aménagements adaptés :

- Supports en version adaptée (audio, police lisible)
- Rythme modulé
- Accessibilité logistique
- Échanges confidentiels préalables

Si vos besoins dépassent nos capacités internes, nous vous orientons vers un partenaire de notre réseau spécialisé dans l'accompagnement de la formation des personnes en situation de handicap.



FAER
FORMATION CONSEIL



NOTRE MÉTHODOLOGIE & MOYENS TECHNIQUES



Nos méthodes pédagogiques sont choisies en fonction :



niveau des participants



leurs objectifs concrets



leur environnement
professionnel

Nous privilégiions :



Activités pratiques : études
de cas, mises en situation



Co-construction à partir des
expériences des apprenants



Apports structurés et
démonstrations commentées

Chaque formation inclut :



Une évaluation initiale



Des temps d'échange
interactifs



Une attestation de
participation

Moyens mis à disposition :



Présentiel : salles équipées,
paperboard, vidéoprojecteur



Distanciel : outils visio interactifs (Zoom,
Meet, Teams), supports numériques



Un accompagnement individualisé est
possible tout au long de la formation
(questions, compléments, ressources post-
session)

NOTRE ÉQUIPE & ORGANIGRAMME

Notre équipe est composée de professionnelles aux compétences complémentaires, réunies autour d'un objectif commun : assurer la réussite de votre formation et la qualité de votre accompagnement.



Aurélia
MAXIMIN

*rédactrice
pédagogique,
administrative & qualité*

Fondatrice de FAER, Aurélia est auditrice interne ISO et formatrice depuis plus de 10 ans. Elle conçoit les parcours pédagogiques, veille à la conformité Qualiopi et assure la coordination administrative et qualitative de toutes les actions de formation.

Domaines d'expertise : qualité, sécurité au travail, environnement, management, certification.



Khawla
KARIM

*Animatrice
formatrice QHSE &
RSE, référente
handicap,
logistique &
amélioration
continue*

Khawla est formatrice en hygiène, sécurité, évaluation des risques professionnels, et RSE. Elle est également en charge de la logistique et de l'accessibilité, et accompagne les apprenants en situation de handicap.



Fatima
ASSAOUI

*marketing &
développement
informatique*

Spécialiste en communication visuelle et digitale, Fatima conçoit les outils de communication, gère les sites web et développe les supports numériques et l'identité visuelle de l'organisme.

Équipe de formateurs experts

*Intervenants
spécialisés mobilisés
selon les thématiques*



Professionnels reconnus dans leurs domaines (ISO, QHSE, RSE, management, communication...), sélectionnés pour leur expertise métier, leur pédagogie et leur ancrage terrain.

VOS FORMATEURS

Aurélia MAXIMIN

Référente pédagogique, qualité et administrative. Auditrice interne certifiée ISO, formatrice depuis plus de 10 ans. Domaines : qualité, audit, management, certification.



Khawla KARIM

Référente handicap, logistique et formatrice. Domaines : hygiène alimentaire, prévention des risques, santé au travail. Formée à l'accueil des publics spécifiques.



Formateurs externes FAER

Professionnels de terrain spécialisés dans leurs domaines (ISO, RSE, QHSE, sécurité, communication, etc.). Chaque intervenant respecte notre charte pédagogique et est sélectionné pour son expertise et sa capacité à transmettre.





CONTACT & SUIVI



06 60 10 52 23



faer.form@gmail.com



www.faer-agence.fr



MEI -2 bis rue alfred Nobel-77420 champs sur Marne

Du lundi au vendredi - 9h à 17h

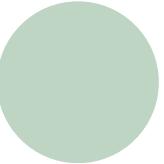
Pour toute réclamation : faer.form@gmail.com (réponse garantie sous 48h ouvrées)

Suivi post-formation :

Accès aux supports en ligne

Réponses à vos questions après la session

Évaluation à froid possible (J+30)



ANNEXE 1 : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



FAER
FORMATION CONSEIL

Conditions Générales de Vente

1. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

FAER FORMATION CONSEIL est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle souscrite auprès de la société ORUS pour tout dommage corporel, matériel ou immatériel causé à autrui dans le cadre de ses prestations de formation. Tout sous-traitant intervenant dans une mission de formation pour le compte de FAER doit également justifier d'une couverture d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

2. Confidentialité

FAER FORMATION CONSEIL s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations de toute nature communiquées par le client, et ce, pendant toute la durée de la prestation et au-delà.

3. Responsabilités - FAER

FAER est certifié QUALIOPI au titre des actions de formation et respecte les 7 critères définis par le Référentiel National Qualité.

La société garantit que les intervenants mobilisés sont qualifiés, expérimentés, et régulièrement formés. Elle fournit tous les documents légaux nécessaires (attestation de fin de formation, feuille d'émargement, programme, etc.).

4. Responsabilités - Client / Entreprise

Il appartient au client de s'assurer que les participants répondent aux prérequis précisés dans le programme de formation. Il veille à leur présence et à la transmission de la convocation.

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCO, le client effectue la demande et l'accord de prise en charge avant le démarrage de la formation.

Le client est également responsable de mettre à disposition une salle conforme (en cas d'intra) et le matériel nécessaire.

5. Paiement

Cas du stagiaire individuel : le règlement est exigible à réception de la facture. Un paiement échelonné est envisageable, sur demande préalable.

Cas de l'entreprise : la formation est facturée sur la base du devis accepté (HT ou TTC selon le statut).

Cas de prise en charge OPCO : l'accord doit être obtenu avant le début de la formation. À défaut, le client sera directement facturé. Le client s'engage à transmettre à FAER tous les éléments utiles à la facturation (n° de dossier, coordonnées OPCO...).

6. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraînera l'application de pénalités de retard égales au taux d'intérêt légal majoré de 10 points. Une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera également due.

7. Obligation de moyens

FAER s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer la bonne réalisation des actions de formation. Sa responsabilité est limitée au montant de la prestation et ne saurait être engagée si le client ne respecte pas ses obligations (logistique, présence, documents...).

8. Annulation / report / modification

En cas d'annulation de la formation par le client : plus de 7 jours ouvrés avant la date prévue : 30 % de pénalités

moins de 7 jours ouvrés : 50 % de pénalités

Toute modification de date ou de contenu en cours de mission pourra donner lieu à un devis complémentaire.

9. Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques, outils, méthodologies et contenus remis ou diffusés par FAER sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle. Ils ne peuvent en aucun cas être reproduits, diffusés ou réutilisés sans l'autorisation écrite de l'organisme.

10. Protection des données personnelles

FAER respecte la réglementation en vigueur en matière de protection des données, notamment le RGPD (Règlement UE 2016/679). Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données sur simple demande à faer.form@gmail.com.

11. Droit applicable - litiges

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de différend non résolu à l'amiable, les parties conviennent de se soumettre à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Meaux.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR FORMATION



Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'État) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy

Article 1 :

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L 6352-3 à L. 6352-5 et R 6352-1 à R 6352-15 du Code du travail Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie. Conformément à l'article L6352-4 du code du travail, ce règlement intérieur détermine : 1- Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ; 2- Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction

Article 2 – Lieu de la formation

La formation peut être organisée dans des locaux loués pour la formation ou dans les lieux préparés par le client (salle de réunion de l'entreprise, etc.). Les dispositions du présent règlement sont applicables sauf disposition contraire du règlement intérieur de l'entité louant ou prêtant ses locaux .

Règles d'hygiène et de sécurité

Article 3 – Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et maladies est impérative et exige de chacun le respect :

des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation

de toute consigne imposée soit par la direction de FAER, soit par la direction du site loué ou par le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition. Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de FAER ou le formateur. Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'Etat) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy

Article 4 – Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance. En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 et alerter un représentant de FAER.

Article 5 – Boissons alcoolisées et drogues

L'introduction ou la consommation de drogue ou de boissons alcoolisées dans les locaux est formellement interdite. Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans l'organisme de formation. Les stagiaires auront accès lors des pauses aux postes de distribution de boissons non alcoolisées.

Article 6 – Interdiction de fumer

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux de formation.

Article 7 - Accident

Le stagiaire victime d'un accident, survenu pendant la formation ou le témoin de cet accident avertit immédiatement la direction de FAER. Le responsable de l'organisme de formation entreprend les démarches appropriées en matière de soins et en avertit les responsables de la société à laquelle appartient le stagiaire.

Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'État) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy

Discipline générale

Article 8 – Assiduité du stagiaire en formation

Article 8.1. - Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par FAER. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

Article 8.2. - Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir FAER au 06 60 10 52 23 et par mail à faer.form@gmail.com. FAER en informe le financeur (si existe) dans les meilleurs délais. Toute évènement non justifié par des circonstances particulières constitue une faute possible de sanctions disciplinaires. De plus, conformément à l'article R6341-45 du Code du travail, le stagiaire - dont la rémunération est prise en charge par les pouvoirs publics - s'expose à une retenue sur sa rémunération de stage proportionnelle à la durée de l'absence.

Article 8.3. - Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de renseigner la feuille d'émergence au fur et à mesure du déroulement de l'action. Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation. À l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur, son administration ou à l'organisme qui finance l'action. Le stagiaire remet, dans les meilleurs délais, à l'organisme de formation les documents qu'il doit renseigner en tant que prestataire (demande de rémunération ou de prise en charges des frais liés à la formation ; attestations d'inscription ou d'entrée en stage...).

Article 9 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de FAER, le stagiaire ne peut :

- entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation ;
- y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme ;
- procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services

Article 10 - Tenue

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte. Des prescriptions vestimentaires spécifiques peuvent être édictées et transmises au stagiaire pour diverses raisons :

- tenue spécifique de travail lors des séances de formation pratique en cuisine par exemple pour la formation à la sécurité alimentaire

Article 11 - Comportement

Il est demandé à tout stagiaire d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir être en collectivité et le bon déroulement des formations. Lorsque les formations se déroulent dans un lieu de formation loué par FAER, le règlement intérieur du centre de formation prévaut sur celui de FAER.

Article 12 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de FAER, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnels est interdite. Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur tout anomalie du matériel.

Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'Etat) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy

Article 13 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une sanction des sanctions suivantes, prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant :

- rappel à l'ordre ;
- avertissement écrit ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de la formation ;
- exclusion définitive de la formation.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites. Le responsable de FAER ou son représentant informe de la sanction prise :

- l'employeur du stagiaire ou l'administration de l'agent stagiaire
- et/ou le financeur du stage

Article 14 – Garanties disciplinaires

Article 14.1 - Information du stagiaire

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article 14.2 - Convocation pour un entretien

Lorsque la directrice de FAER envisage de prendre une sanction, il est procédé de la manière suivante : elle convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation ; la convocation indique également la date, l'heure et le lieu de l'entretien ainsi que la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.

Article 14.3 - Assistance possible pendant l'entretien

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

Article 14.4 - Prononcé de la sanction

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. La sanction fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme d'une lettre recommandée ou remise contre décharge.

Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'État) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy

PUBLICITE DU REGLEMENT

- Un exemplaire du présent règlement peut être remis par mail à l'apprenant sur demande.
- Le présent règlement est disponible sur le site internet.

Version 01 – 29/04/2025

FAER FORMATION CONSEIL

N° de SIRET : 93986690100019

NDA (ne vaut pas agrément de l'État) : 11770937577



faer.form@gmail.com



06 60 10 52 23
01 60 37 27 89



3 place octogonale 77700
Chessy